

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

13 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 13 décembre 2021 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

M. Jonathan Massé, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

La présente assemblée a été convoquée conformément à la Loi.

Cinq (5) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption des prévisions budgétaires 2022, ainsi que le programme triennal des immobilisations;
3. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 354 de taxation pour 2022;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

2021-12-174 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance 13 décembre 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

**2021-12-175 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA
MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2022**

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches doit procéder à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 comportent des dépenses globales de l'ordre d'un million deux cent trente-neuf mille cent soixante-neuf dollars (1 239 169 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des prévisions budgétaires;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte les prévisions budgétaires, telles que ci-après établies pour l'année financière commençant le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022, à savoir :

	<u>2022</u>	
1	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
1.1	Conseil municipal	30 928.00 \$
1.2	Gestion financière et administrative	123 828.00 \$
1.3	Greffé	5 469.00 \$
1.4	Évaluation	27 897.00 \$
1.5	Autres	<u>7 800.00 \$</u>
	TOTAL	195 922.00 \$
2	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>	
2.1	Service de la police	24 575.00 \$
2.2	Protection contre incendie	90 968.00 \$
2.3	Sécurité civile	350.00 \$
2.4	Autres	<u>200.00 \$</u>
	TOTAL	116 093.00 \$
3	<u>TRANSPORTS</u>	
3.1	Voirie municipale	289 805.00 \$
3.2	Enlèvement de la neige	120 136.00 \$
3.3	Éclairage des rues	10 000.00 \$
3.4	Circulation	500.00 \$
3.5	Transport adapté	<u>1 890.00 \$</u>
	TOTAL	422 331.00 \$
4	<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
4.1	Traitement de l'eau	57 592.00 \$
4.2	Aqueduc	3 000.00 \$
4.3	Traitement des eaux usées	213 582.00 \$
4.4	Égout	2 500.00 \$
4.5	Déchets domestiques	31 002.00 \$
4.6	Élimination	23 031.00 \$
4.7	Plan gestion des matières	1 015.00 \$

	résiduelles par la MRC	
4.8	Gestion des cours d'eau par la MRC	<u>1 574.00 \$</u>
	TOTAL	333 296.00 \$

5 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1	Activités récréatives	
	TOTAL	0.00 \$

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6	Aménagement, urbanisme et zonage	15 430.00 \$
6.1	Promotion et Développement économique	<u>4 641.00 \$</u>
6.2	TOTAL	20 071.00 \$

7 LOISIRS ET CULTURE

7.1	Centre touristique	8 223.00 \$
7.2	Haltes routières	
7.3	Équipements régionaux	<u>6 338.00 \$</u>
	TOTAL	14 561.00 \$

8 FRAIS DE FINANCEMENT

Mise aux normes, ass. des eaux usées, travaux route Grosses-Roches

136 895.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES

1 239 169.00 \$

2022

1 REVENUS

1.1	<u>Taxes :</u>	
	Foncière pour fonctionnement	314 070.00 \$
	Foncière mise aux normes 10 %	681.00 \$
	Foncière route Grosses-Roches	27 521.00 \$
	Aqueduc	62 491.00 \$
	Égout	\$
	Matières résiduelles	41 048.00 \$
	Traitement des eaux usées	72 265.00 \$
	Vidanges fosses septiques	\$
	Égout rue de la Mer	<u>4 546.00 \$</u>
	TOTAL	522 622.00 \$

Compensations tenant lieu de taxes

2		
2.1	Terres publiques	4 655.00 \$
2.2	École	5 400.00 \$
2.3	Bureau de poste	<u>389.00 \$</u>
	TOTAL	10 444.00 \$

3 Transferts

3.1	Péréquation	80 211.00 \$
3.2	Dotations spéciales de fonctionnement	<u>6 271.00 \$</u>
3.3	Aide financière COVID	
	TOTAL	86 482.00 \$

Transferts relatifs à des ententes

3.3	Matières recyclables	14 000.00 \$
3.4	Amélioration du réseau routier	83 271.00 \$
3.5	Subvention route Grosses-Roches	230 551.00 \$

3.6	Subvention pour la mise aux normes de l'eau potable	6 339.00 \$
3.7	Subvention pour le traitement des eaux usées	225 217.00 \$
3.8	Taxe d'accise (TECQ)	
3.9	Santé et bien-être	
	TOTAL	559 378.00 \$
4	Services rendus	
4.1	Administration	3 100.00 \$
4.2	Sécurité publique	0.00 \$
4.3	Transport	500.00 \$
4.4	Hygiène du milieu	0.00 \$
	TOTAL	3 600.00 \$
5	Imposition de droits	
5.1	Licences et permis	1 000.00 \$
5.2	Mutation	6 000.00 \$
5.3	Carrière	5 000.00 \$
5.4	Médailles animaux	600.00 \$
	TOTAL	12 600.00 \$
6	Revenus d'intérêts	
6.1	Arriérés de taxes	8 000.00 \$
	TOTAL	8 000.00 \$
7	Autres revenus	
7.1	Autres revenus divers	3 000.00 \$
7.2	Redevances TPI MRC	0.00 \$
7.3	Redevances parc Éolien	15 183.00 \$
	TOTAL	18 183.00 \$
	<u>TOTAL DES REVENUS</u>	<u>1 221 309.00 \$</u>
	Affectation du surplus non réservé	17 860.00 \$
	<u>TOTAL DES REVENUS</u>	<u>1 239 169.00 \$</u>

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes pour équilibrer le budget s'il y a lieu.

Nonobstant la date de son adoption, la présente résolution à effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE

2021-12-176 ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Grosses-Roches a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2022, 2023 et 2024;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, totalisant la somme d'un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-douze **dollars (1 298 292 \$)**, pour l'année 2022, le programme triennal se répartissant comme suit :

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024	
La publication du présent document expliquant le programme triennal des immobilisations est faite en conformité avec les dispositions de l'article 957 du <i>Code municipal du Québec</i> .	
Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évaluation des coûts des immobilisations qui pourraient être réalisées au cours des trois (3) prochaines années ainsi que les modes de financement possibles. Veuillez prendre note que la présentation a été simplifiée et uniformisée afin d'en faciliter la compréhension.	

INVESTISSEMENTS	2022	Programme	Municipalité	2023	2024
Mise à niveau tuyauterie station de pompage eau potable (armoires et pompes)	15 000	TECQ			
Plans et devis et remplacement de conduites tronçons 1022 rue Mgr Ross	447 279	TECQ			
Pavage rue Mgr Ross	110 000	TECQ			
Aménagement bureau municipal	665 998	RECIM	emprunt		
Réfection rues du Rosaire et St-Jean et (plans et devis)	75 000	PAVL volet Soutien	emprunt	1 301 000	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT	1 298 292 \$			1 301 000	

- 1 - Le présent PTI est une orientation budgétaire. La réalisation de chaque projet doit être approuvée par le Conseil municipal.
- 2 - Les montants indiqués sont des estimations.
- 3 - Ces estimations pourraient varier lors de leur approbation par le conseil (règlements ou résolutions).
- 4 - Les montants indiqués comme subventions ont été établis de façon conservatrice selon les informations disponibles lors de préparation du PTI.
- 5 - Certaines subventions doivent être confirmées ultérieurement par les gouvernements concernés.

ADOPTÉE

2021-12-176 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 354

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement portant le numéro 354 décrétant les taux des taxes foncières, spéciales, les tarifs et compensations, le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité pour l'année 2022.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20h10 Fin : 20h18

Questions soulevées :

➤ Questions en rapport au budget

2021-12-177 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20 h 20

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Jonathan Massé

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 13 décembre 2021, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Jonathan Massé, maire

Date